

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Première session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 4-6 février 2008

## PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 9 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2008/9/2**  
16 janvier 2008  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT COLOMBIE 10588.0

**Aide alimentaire aux personnes déplacées et  
autres groupes exposés à une très forte  
insécurité alimentaire victimes de la violence**

Nombre de bénéficiaires	530 000 par an
Durée de l'intervention	Trois ans (avril 2008–mars 2011)
Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM	90 086 tonnes
<b>Coût (dollars É.-U.)</b>	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	49 195 564
Coût total pour le PAM	93 108 079

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODP\*: M. P. Medrano tél.: 066513-2323

Attachée de liaison, ODP/ODB\*\*: Mme S. Izzi tél.: 066513-2207

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

\*\* Bureau régional pour l'Asie

## RESUME

La Colombie souffre depuis une quarantaine d'années d'un climat de violence interne qui a déplacé des millions d'habitants; l'on estime qu'il y a eu au cours des 20 dernières années de 1,8 à 3,7 millions de personnes déplacées dans leur propre pays.

Il ressort des résultats des évaluations et de l'analyse des expériences passées qu'en moyenne 530 000 personnes auront besoin chaque année d'une assistance du PAM au cours des trois prochaines années. Nombre des personnes obligées à fuir ne se font pas inscrire comme personnes déplacées auprès des services de l'administration, soit parce qu'elles craignent l'opprobre ou les menaces, soit parce qu'elles ne répondent pas rigoureusement aux critères pour se faire enregistrer, tandis que pour bien d'autres, le processus d'enregistrement n'est pas terminé. Faute d'enregistrement officiel et de pièces d'identité valables, il leur est difficile de bénéficier des principaux secours humanitaires et services sociaux offerts par l'État. En outre, les menaces que les groupes armés illégaux font peser sur les populations rurales restreignent de plus en plus les déplacements et limitent l'accès aux marchés et aux terres agricoles, et donc à l'alimentation et à d'autres articles essentiels. L'assistance du PAM tendra à satisfaire les besoins des populations déplacées et vulnérables qui ne peuvent être desservies par les programmes humanitaires et les programmes sociaux de l'État.

En février 2007, une évaluation externe indépendante de l'intervention prolongée de secours et de redressement en cours a reconnu que le PAM contribuait beaucoup à apporter aux personnes déplacées et aux populations vulnérables les secours dont elles ont besoin et aidait à leur relèvement. Elle a néanmoins souligné qu'il fallait également améliorer l'efficacité des interventions du PAM et que celui-ci devait collaborer avec ses partenaires pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire: violence; manque d'accès à l'alimentation, faute de production ou de revenus suffisants; insuffisance des systèmes d'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'infrastructure; manque d'hygiène et médiocrité des soins prodigués aux enfants. Ainsi, cette intervention prolongée de secours et de redressement comportera quatre axes stratégiques: 1) poursuite des programmes de secours d'urgence en faveur des personnes nouvellement déplacées; 2) interventions ciblées et groupées du PAM orientées vers les aspects nutrition et santé de la sécurité alimentaire; 3) programmation conjointe et coordination avec les principaux partenaires du Gouvernement, du système des Nations Unies et du secteur privé; et 4) suivi des principaux aspects et tendances de la sécurité alimentaire de manière à adapter continuellement les modalités d'exécution des programmes et à démontrer l'obtention de résultats et d'effets directs tangibles.

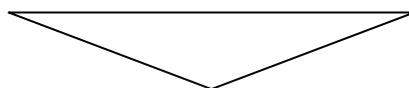
Cette intervention va dans le sens des Objectifs stratégiques 2, 3 et 4 du PAM. Elle aura pour effet de protéger et de reconstituer les moyens de subsistance des personnes déplacées et des autres populations touchées par la violence; de contribuer à améliorer la situation nutritionnelle des populations cibles, surtout des femmes enceintes, des mères allaitantes et des enfants de moins de 5 ans; et facilitera l'accès à l'éducation des personnes déplacées et des populations à risque. Elle contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le



développement ci-après: 1– réduire l'extrême pauvreté et la faim; 2– assurer l'éducation primaire pour tous; 4– réduire la mortalité infantile; et 5– améliorer la santé maternelle.

Dans le cadre de sa stratégie de transfert des responsabilités, le PAM collaborera étroitement avec le Gouvernement, en particulier avec les deux principales institutions gouvernementales chargées de secourir les populations vulnérables et les personnes déplacées, *Acción Social* et *l'Instituto Colombiano de Bienestar Familiar*, pour aider les personnes déplacées à rétablir leur sécurité alimentaire et leur faciliter l'accès aux services et aux programmes d'assistance sociale de l'État.

## PROJET DE DECISION\*



Le Conseil approuve l'IPSR Colombie 10588.0 "Aide alimentaire aux personnes déplacées et autres groupes exposés à une très forte insécurité alimentaire victimes de la violence" (WFP/EB.1/2008/9/2).

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.1/2008/15) publié à la fin de la session du Conseil.



## ANALYSE DE LA SITUATION

1. La Colombie est le pays de l'hémisphère occidental qui compte le plus grand nombre de personnes déplacées (selon les estimations, les chiffres ont varié entre 1,8 et 3,7 millions au cours des 20 dernières années<sup>1</sup>) et, au plan mondial, ne cède la première place qu'au Soudan. Les populations rurales tentent également, en nombre plus restreint, à échapper à la violence en cherchant refuge en Équateur, au Venezuela et au Panama.
2. Cette situation complexe résulte principalement de la lutte qui oppose l'État et les forces armées colombiennes aux groupes de la guérilla (Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-FARC et Ejército de Liberación Nacional-ELN) et aux groupes paramilitaires. Elle est encore compliquée par le trafic de drogues et d'autres activités illicites.
3. Les hommes représentent environ 52 pour cent des personnes déplacées officiellement enregistrées et les femmes 48 pour cent, et 36 pour cent des personnes déplacées ont moins de 17 ans<sup>2</sup>. Les populations d'origine afrocolombienne et autochtone constituent environ 20 pour cent du total, bien qu'elles ne représentent que 11 pour cent de la population totale du pays<sup>3</sup>.
4. Aux termes de la législation colombienne, les personnes déplacées ne peuvent prétendre à une aide humanitaire et aux autres services de l'État que si leur situation résulte de la violence, d'une menace de violence ou d'autres facteurs connexes<sup>4</sup>. Les ménages ou les personnes doivent déclarer leur situation et, pour pouvoir bénéficier d'une assistance, leur inscription sur les registres officiels doit être acceptée. De 30 à 42 pour cent des personnes déplacées qui déclarent leur situation pour la première fois se voient refuser l'inscription sur le registre officiel pour le motif qu'elles ne répondent pas à certains critères<sup>5</sup>. Beaucoup de ceux qui sont obligés de fuir ne se font pas enregistrer comme personnes déplacées de crainte de l'opprobre ou de menaces<sup>6</sup>. En l'absence d'enregistrement officiel et de pièces d'identité valables, il est difficile pour les personnes déplacées de bénéficier des principaux secours humanitaires et services sociaux que le Gouvernement n'offre qu'aux personnes déplacées officiellement enregistrées.
5. En outre, les menaces que les groupes armés illégaux font peser sur les populations rurales restreignent de plus en plus les déplacements et limitent l'accès aux marchés et aux terres agricoles, et donc à l'alimentation et à d'autres articles essentiels. Apparemment, les

---

<sup>1</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 2006. *La situation des réfugiés dans le monde*. Genève.

<sup>2</sup> Gouvernement colombien. Registro Único de Población Desplazada (RUPD, Système de registre unique des populations déplacées).

<sup>3</sup> HCR, 2004. *Balance de la Política Pública Para Atención Integral al Desplazamiento Forzado en Colombia, Agosto 2002-Agosto 2004* (Bilan de la politique publique en faveur des personnes victimes de déplacements forcés en Colombie, août 2002-août 2004).

<sup>4</sup> Loi 387/97 et Décret 2569/2000, articles 2,4 et 5.

<sup>5</sup> Décision 333 de 2006 de la Cour constitutionnelle colombienne. Selon le Gouvernement (Procuraduría General de la Nación), 42 pour cent des intéressés, dans 18 départements, ont vu leurs demandes d'enregistrement refusées au cours du premier semestre de 2006. Selon les estimations de la Conférence épiscopale colombienne, 30 pour cent des personnes déplacées ne seraient pas enregistrées. Ce chiffre tend à diminuer avec le temps, les personnes déplacées pouvant faire appel des décisions initiales de refus d'enregistrement.

<sup>6</sup> Voir la Décision 218 de 2006 de la Cour constitutionnelle colombienne.



communautés les plus gravement touchées sont celles des départements de Nariño, de Putumayo, de Caquetá, de Cesar, de Meta et de Choco<sup>7</sup>.

6. L'activité économique en Colombie a été florissante en dépit des déplacements internes et de la violence. Le pays a enregistré une croissance économique soutenue au cours des sept dernières années, le taux de croissance du produit intérieur brut variant entre 2,9 pour cent en 2000 et plus de 6 pour cent en 2006<sup>8</sup>. Ces progrès impressionnants sur le plan macroéconomique ont cependant été tempérés par l'inégalité croissante des revenus, la pauvreté et les effets négatifs de la violence généralisée imputable aux groupes armés illégaux.
7. En 2006, près de la moitié des 44,4 millions habitants que compte la Colombie vivaient en-deçà du seuil de pauvreté, dont environ 14 pour cent étaient considérés comme extrêmement pauvres<sup>9</sup>. En Colombie, le coefficient de Gini, qui est de 0,55, est l'un des plus élevés d'Amérique latine. Conjuguée aux pertes considérables en vies humaines et aux dommages causés à l'infrastructure par la violence des groupes armés illégaux, la situation socioéconomique est apparemment extrêmement difficile aussi bien pour les personnes déplacées que pour les pauvres qui n'ont pas eu à quitter leur foyer.
8. Les populations déplacées sont dispersées dans 1 023 des 1 098 municipalités du pays<sup>10</sup>. Le nombre annuel de personnes déplacées a eu tendance à diminuer, tombant du chiffre record de 425 000 en 2002 à 202 000 en 2006; près de 40 pour cent des personnes déplacées se sont installées dans les 15 plus grandes villes du pays et à proximité<sup>2</sup>. Elles vivent côte à côte avec les citadins pauvres mais sont fréquemment confrontées à des difficultés plus sérieuses pour ce qui est de l'accès au logement, aux services publics, à l'eau salubre et à l'assainissement et des possibilités de gagner leur vie; les ménages déplacés tendent à être des familles de petits agriculteurs ou de travailleurs ruraux qui n'ont pas les compétences nécessaires pour s'adapter aux conditions urbaines.
9. Selon les études du PAM, l'insécurité alimentaire en Colombie est d'une manière générale liée à l'utilisation de l'alimentation (mauvais état de santé et d'hygiène et déficience du régime alimentaire) ainsi qu'à l'accès à l'alimentation (pouvoir d'achat insuffisant et prix élevés). Étant donné le niveau actuel de la production et des importations, la disponibilité générale des denrées alimentaires n'est apparemment pas un problème. Les aliments de base sont disponibles sur les marchés locaux, sauf parfois dans les régions rurales où les communautés sont menacées ou souffrent de restrictions. Ces observations valent aussi bien pour les personnes déplacées que pour les pauvres qui n'ont pas quitté leur foyer.
10. Dans les grandes agglomérations, 60 pour cent des ménages déplacés sont touchés par l'insécurité alimentaire ou risquent de l'être. En général, les ménages déplacés ont un régime alimentaire peu varié et, fréquemment, doivent sauter des repas. Quelque 90 pour cent des ménages ont déclaré acheter presque tous les aliments consommés par la famille.

---

<sup>7</sup> La Defensoría del Pueblo (Bureau du Médiateur) publie ces données qualitatives sur la base des "rapports" provenant d'un système d'alerte avancée concernant les communautés qui sont vulnérables ou menacées ou qui risquent d'être déplacées par suite du conflit. En 2006, il a été établi des rapports pour 130 communautés. Les estimations du nombre de personnes touchées varient entre moins de 1 000 et plus de 15 000, selon le moment considéré.

<sup>8</sup> Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). 2006. *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean*. Santiago.

<sup>9</sup> *Plan Nacional de Desarrollo, 2006-2010* (Plan national de développement, 2006-2010). *Misión para la Erradicación de la Pobreza y la Desigualdad* (Mission visant à éliminer la pauvreté et les inégalités) pages 16 et 101.

<sup>10</sup> *Ibid*, page 54.



Le manque de protéines et de nutriments risque d'avoir des conséquences néfastes chez les femmes et les jeunes enfants.

11. Les données provenant d'une étude organisée dans les petites villes et municipalités de six sous-régions ont été analysées pour mieux comprendre la corrélation entre la sécurité alimentaire et la nutrition. Environ 71 pour cent des ménages déplacés interrogés sont touchés par l'insécurité alimentaire ou risquent de l'être; en outre, les personnes déplacées qui se sont réinstallées dans de petites villes semblent mener une vie plus difficile que ceux qui ont afflué vers les grandes agglomérations<sup>11</sup>.
12. Par ailleurs, 67 pour cent des enfants déplacés de moins de 2 ans souffrent d'anémie<sup>11</sup>, tandis que, parmi les populations qui n'ont pas eu à se déplacer, 42 pour cent des enfants les plus pauvres de 1 à 4 ans se trouvent dans cette situation<sup>12</sup>. Parmi les femmes enceintes déplacées, la prévalence de l'anémie est de près de 60 pour cent. En outre, moins de la moitié des enfants de 2 à 4 ans reçoivent l'apport calorique considéré comme un minimum, et 30 pour cent des enfants déplacés ne mangent pas le minimum de protéines requis pour leur âge<sup>11</sup>.
13. L'insécurité alimentaire est l'un des facteurs qui contribuent à la malnutrition, de même que le manque d'accès à l'eau salubre et d'hygiène. Si 71 pour cent des ménages déplacés affectés par l'insécurité alimentaire ou risquant de l'être ont apparemment accès aux services municipaux d'adduction d'eau (ce qui ne garantit pas nécessairement la possibilité d'avoir tous les jours accès à l'eau ou à une eau potable salubre), ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne nationale, qui est de 97 pour cent. Simultanément, 24 pour cent de ces ménages n'ont pas accès à des réseaux d'assainissement adéquats; cette proportion est plus élevée parmi les personnes déplacées (35 pour cent) que parmi les ménages qui sont restés chez eux (19 pour cent).
14. Parmi les enfants déplacés de moins de 5 ans, la prévalence des troubles de croissance est de 23 pour cent alors que la moyenne nationale est de 12 pour cent; par ailleurs, la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants déplacés est de 13,9 pour cent contre une moyenne nationale de 7 pour cent<sup>12</sup>.
15. Officiellement, le seuil de pauvreté en Colombie est l'équivalent de 112 dollars É.-U. par mois et le seuil de pauvreté extrême est fixé à 45 dollars. Les dépenses par habitant des ménages déplacés sont bien inférieures à la moyenne nationale et, pour les ménages déplacés souffrant d'insécurité alimentaire ou risquant d'en souffrir, les dépenses mensuelles par habitant sont de 36 dollars tandis qu'elles sont en moyenne de 47 dollars par habitant et par mois pour les ménages résidents des mêmes catégories.
16. Faute de compétences "vendables", beaucoup de personnes déplacées travaillent dans le secteur non structuré, où les salaires sont erratiques et varient beaucoup. En tout, 80 pour cent des ménages déplacés touchés par l'insécurité alimentaire ou risquant de l'être ont déclaré n'avoir pas assez d'argent pour acheter les aliments de base dont ils auraient besoin. De ce fait, environ 60 pour cent d'entre eux sont obligés, par exemple, de sauter des repas, et 92 pour cent ont déclaré avoir dû réduire l'ordinaire des repas.

---

<sup>11</sup> PAM/Organisation mondiale de la santé (OMS)/Organisation panaméricaine de la santé (OPS). 2005. *Estado nutricional, de alimentación y condiciones de salud de la población desplazada por la violencia en seis subregiones del país* (Situation nutritionnelle, situation alimentaire et conditions sanitaires de la population déplacée par la violence dans six sous-régions du pays) Bogota.

<sup>12</sup> *Encuesta Nacional de la Situación Nutricional en Colombia* (ENSIN, Enquête nationale sur la nutrition). 2005.



17. Selon les statistiques nationales de l'éducation de 2005, le taux net de scolarisation en Colombie était de 92 pour cent au niveau primaire (7 à 11 ans) en 2005<sup>13</sup>, mais entre 24 et 59 pour cent des enfants déplacés de 7 à 11 ans ne fréquentaient pas l'école ou n'avaient reçu aucune éducation formelle après avoir quitté leur foyer<sup>14</sup>. Le taux d'abandon scolaire chez les enfants déplacés est de 60 pour cent, alors que la moyenne nationale n'est que de 7 pour cent. De multiples facteurs expliquent la faiblesse des taux de scolarisation et le taux élevé d'abandon scolaire enregistrés par les enfants déplacés. Ces derniers doivent fréquemment travailler pour compléter le revenu familial. La violence et la présence de groupes armés illégaux peuvent affecter leur fréquentation scolaire. La plupart des enfants déplacés vivent dans des quartiers périurbains de bidonvilles où les salles de classe, le matériel et les maîtres sont en nombre limité, tandis que le coût des matériels pédagogiques et des droits de scolarité est élevé, spécialement pour les familles nouvellement déplacées qui ne peuvent pas encore bénéficier des programmes d'assistance sociale de l'État.
18. Pas moins de 54 pour cent des ménages déplacés sont dirigés par des femmes, soit une proportion bien plus élevée que la moyenne nationale, qui ne dépasse pas 28 pour cent. Parmi les ménages dirigés par des femmes qui sont affectés par l'insécurité alimentaire ou qui risquent de l'être, 36 pour cent des adultes sont illettrés, contre 19 pour cent seulement parmi ceux qui n'ont pas eu à se déplacer.
19. Selon une enquête réalisée par le PAM en 2007, 66 pour cent des ménages déplacés avaient officiellement déclaré leur situation et 34 pour cent ne l'avaient pas fait. Parmi les premiers, 24 pour cent n'avaient pas été officiellement enregistrés, de sorte que quelque 51 pour cent de l'échantillon de ménages déplacés n'avaient pas accès à l'aide apportée par l'État.
20. Il ressort d'une enquête de référence et d'une étude de suivi menées par le bureau de pays en 2006 que les ménages déplacés détournent des ressources qui seraient normalement consacrées à l'achat d'aliments pour couvrir d'autres dépenses, en particulier pour régler leurs dettes ou pour se loger, priorités pour les populations déplacées. Les ménages bénéficiant d'une aide alimentaire dépensent toutefois davantage en viande et en poisson, de sorte que leur régime alimentaire est temporairement plus nutritif. L'aide alimentaire est un apport complémentaire qui peut appuyer d'autres types d'intervention, par exemple des programmes d'éducation et de formation.

---

<sup>13</sup> Recensement général de la population de 2005, Rapport spécial sur l'éducation. Le taux de fréquentation scolaire est de 78 pour cent pour les enfants de 5 à 6 ans et de 92 pour cent pour les enfants de 7 à 11 ans. Selon le Ministère de l'éducation, ce taux est de 42,3 pour cent au niveau des écoles maternelles. Le taux national d'alphabétisation est estimé à 90,4 pour cent, sans qu'il y ait de différences significatives à signaler entre hommes et femmes. Selon une étude réalisée par le PAM en 2003, le taux d'abandon scolaire chez les enfants déplacés de 12 à 17 ans est de 14 pour cent, contre une moyenne nationale de 7 pour cent.

<sup>14</sup> D'après les informations fournies par le RUPD, environ 300 000 enfants déplacés n'ont pas accès au système national d'éducation. Les statistiques concernant l'accès des enfants déplacés à l'éducation varient beaucoup selon les sources: 70 pour cent (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)); 52 pour cent (Organisation internationale pour les migrations (OIM) 2001), pour les enfants de 12 à 17 ans; 24 pour cent des garçons et des filles de 6 à 11 ans enregistrés comme personnes déplacées et 59 pour cent de ceux qui ne sont pas enregistrés ne sont pas scolarisés (Fedesarrollo, 2002); et 85 pour cent des enfants déplacés ne fréquentent pas l'école (Bureau du Médiateur).

## POLITIQUES, CAPACITES ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES INTERVENANTS

### Politiques, capacités et actions du Gouvernement

21. Le Gouvernement est responsable de l'assistance humanitaire fournie aux personnes déplacées et la Loi 387 de 1997 relative aux déplacements internes va dans le sens des Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. En février 2005, le Gouvernement a lancé un Plan national en faveur des personnes déplacées par la violence, qui a actualisé la politique des pouvoirs publics en la matière, indiqué les mesures concrètes à adopter pour prévenir les déplacements forcés, alloué des ressources aux principales institutions gouvernementales concernées et garanti la protection des droits des personnes déplacées, y compris le droit à une assistance humanitaire. Le plan prévoit la fourniture d'une assistance à quelque 1,5 million de personnes déplacées officiellement enregistrées pendant la période 2006–2010.
22. Acción Social et l'Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (ICBF) sont les principales institutions gouvernementales chargées de fournir une assistance humanitaire aux personnes déplacées pendant la période suivant immédiatement leur déplacement. L'accès aux programmes d'assistance sociale du Gouvernement se fait par le biais de Familias en Acción et d'autres programmes<sup>15</sup>. Les programmes conçus à l'intention des personnes déplacées officiellement enregistrées sont notamment des programmes de secours alimentaires d'urgence et d'aide non alimentaire, des mesures visant à faciliter leur accès aux soins de santé et à l'éducation et une aide dans les domaines du logement, de la terre, de la formation professionnelle et du crédit, entre autres. Les dépenses que le Gouvernement consacre à ces programmes ainsi qu'aux programmes réalisés dans des domaines connexes ont beaucoup augmenté, passant d'environ 70 millions de dollars en 2004 à 500 millions de dollars en 2006, et la tendance à la hausse devrait se poursuivre jusqu'en 2010, date à laquelle les dépenses devraient atteindre au total 2 milliards de dollars<sup>16</sup>. En ce qui concerne le secteur de l'éducation, le Gouvernement s'est fixé pour objectif, pendant la période 2007–2010, d'incorporer 400 000 enfants déplacés au système d'éducation scolaire.

### Politiques, capacités et actions des autres principaux intervenants

23. Comme le HCR, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres institutions et programmes opèrent également dans le pays, les activités du système des Nations Unies tendent principalement à prévenir les déplacements et à fournir une assistance aux personnes déplacées afin de compléter les programmes du Gouvernement. Outre ses fonctions d'aide aux réfugiés, le HCR s'emploie, par le biais de programmes d'assistance technique, à rendre les institutions et la société civile colombiennes mieux à même de renforcer la protection des personnes déplacées et d'améliorer la qualité des services qui leur sont fournis.

---

<sup>15</sup> Familias en Acción est un programme de subvention du Gouvernement, dans le cadre duquel celui-ci assure des transferts en espèces aux bénéficiaires remplissant certaines conditions dans les domaines de la santé et de la nutrition ainsi que de l'éducation. Le Gouvernement s'est fixé pour objectif de prêter assistance à 300 000 ménages déplacés enregistrés par le biais de Familias en Acción.

<sup>16</sup> *Plan Nacional de Desarrollo, 2006–2010.*



24. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) fournit des secours alimentaires d'urgence et une aide non alimentaire aux personnes déplacées pendant les trois premiers mois suivant leur déplacement initial. Les personnes déplacées reçoivent ces mêmes types d'assistance d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que d'organisations locales ou d'organisations à assise communautaire, en particulier l'OIM, la Fondation panaméricaine de développement (FPD) et la Cooperative Housing Foundation (CHF).
25. L'organisation Pastoral Social de l'Église catholique colombienne, agissant par l'entremise de son vaste réseau, qui couvre l'ensemble du pays, fournit une aide humanitaire et une assistance aux personnes déplacées dans le domaine de l'éducation et d'autres domaines. Pastoral Social aide également le PAM à fournir une assistance aux personnes déplacées non enregistrées et aux personnes qui vivent dans des communautés bloquées par des barrages et isolées.

## Coordination

26. Conformément aux mesures de réforme de l'Organisation des Nations Unies et aux recommandations formulées par le Comité permanent interorganisations, l'Organisation des Nations Unies a créé en Colombie trois groupes de travail thématiques (protection, redressement accéléré et services de base). L'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le PAM sont co-chefs de file du groupe chargé des services de base et s'attachent à secourir les populations déplacées en résolvant les problèmes liés à la santé, à l'éducation, à la nutrition et à la sécurité alimentaire de ces populations. Différentes ONG internationales participent activement aux groupes thématiques du Comité permanent interorganisations. Le bureau de pays veillera à ce que les activités menées dans le cadre de l'IPSR soient coordonnées avec l'action du Gouvernement, des ONG et des autres organismes des Nations Unies afin de concevoir et d'exécuter des programmes intégrés en faveur des populations déplacées.
27. L'aide alimentaire du PAM vient compléter les autres programmes du Gouvernement, du système des Nations Unies, du CICR et des ONG. Le CICR et le PAM collaborent également dans le domaine des évaluations et de l'analyse de la vulnérabilité. La dernière phase de ce partenariat est une importante étude sur l'intervention mise sur pied par les institutions pour faire face à la situation des personnes déplacées, dont on attend des informations qui seront extrêmement utiles pour la planification et la mise en œuvre de programmes intégrés en faveur des populations déplacées.

---

## OBJECTIFS DE L'AIDE DU PAM

28. Conformément aux politiques élaborées par le Gouvernement et le système des Nations Unies pour fournir un appui aux populations déplacées, le PAM s'attachera à:
- aider les personnes déplacées et les autres populations victimes de la violence à protéger et à reconstituer leurs moyens de subsistance en renforçant leur capacité de satisfaire leurs besoins alimentaires et de résister aux chocs (Objectif stratégique 2 du PAM);
  - contribuer à améliorer la situation nutritionnelle des populations cibles, l'accent étant mis sur les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants de moins de 6 ans (Objectif stratégique 3 du PAM); et
  - faciliter l'accès à l'éducation des personnes déplacées et des populations à risque (Objectif stratégique 4 du PAM).



Le PAM s'emploiera, dans le contexte des activités entreprises pour réaliser les objectifs susmentionnés, à faciliter l'accès aux programmes de secours humanitaire et aux programmes d'assistance sociale du Gouvernement.

## STRATEGIE D'INTERVENTION DU PAM

29. Au cours des huit dernières années, le PAM s'est efforcé de fournir une assistance aux personnes déplacées en temps opportun, à élargir sa présence sur le terrain et à établir des partenariats avec les principaux organismes de contrepartie du Gouvernement, la société civile et le système des Nations Unies. Depuis 2000, le Conseil d'administration du PAM a approuvé trois IPSR consécutives pour la Colombie, d'une valeur totale de 89,5 millions de dollars. Alors que, dans un premier temps (2000), l'intervention du PAM était axée sur 11 départements, 650 000 personnes vivant dans 22 départements ont bénéficié de son assistance en 2006.
30. Une évaluation externe de l'IPSR en cours, réalisée en février 2007, a reconnu que le PAM contribuait beaucoup à fournir aux populations déplacées et aux populations vulnérables les secours de base et l'aide au redressement dont elles avaient besoin mais qu'il demeurerait nécessaire d'améliorer l'efficacité des interventions du PAM. Dans ce contexte, cette IPSR comportera quatre axes stratégiques visant à:
- continuer de fournir des secours d'urgence aux personnes nouvellement déplacées;
  - concentrer et regrouper les activités à la lumière des enseignements retirés et des avantages comparatifs du PAM, de manière à placer particulièrement l'accent sur les aspects nutrition et santé de la sécurité alimentaire;
  - promouvoir la programmation conjointe et la coordination avec les principaux partenaires du Gouvernement, du système des Nations Unies et du secteur privé pour veiller à ce que les personnes déplacées puissent bénéficier non seulement d'une aide humanitaire mais aussi des programmes nationaux d'assistance sociale dans les domaines de la santé, de l'éducation et du logement; et
  - suivre les principaux aspects et tendances de la sécurité alimentaire de manière à adapter continuellement les modalités d'exécution des programmes et à démontrer l'obtention de résultats concrets.
31. Cette nouvelle IPSR, qui a pour but de résoudre les problèmes aussi bien d'utilisation que d'accès liés à la sécurité alimentaire, tendra à fournir simultanément des secours alimentaires et une aide non alimentaire. En collaboration avec ses partenaires, le PAM s'attachera à faciliter l'intégration des personnes déplacées aux communautés qui les ont accueillies et de renforcer leur autonomie. Conjointement avec le Gouvernement, il s'emploiera à faciliter l'accès des bénéficiaires aux programmes de secours humanitaire et aux programmes d'assistance sociale du Gouvernement.
32. Le PAM préconisera l'adoption d'une stratégie plus large prévoyant des interventions fondées sur une aide en espèces aux personnes déplacées, dans laquelle son rôle consisterait à satisfaire les besoins alimentaires et à faciliter l'accès aux services et aux programmes d'assistance sociale du Gouvernement.

## Secours

33. Les secours revêtiront la forme: 1) de distributions générales de vivres; 2) de l'organisation de cantines communautaires d'urgence; 3) de programmes généraux de supplémentation alimentaire pour les femmes enceintes, les mères allaitantes, les enfants de moins de 2 ans et les enfants exposés de 2 à 6 ans; et 4) de programmes d'alimentation scolaire pendant la période d'urgence. Par période d'urgence, il faut entendre le temps nécessaire aux personnes nouvellement déplacées pour avoir accès aux services de base et aux programmes de secours humanitaires ou d'assistance sociale du Gouvernement.
34. Les bénéficiaires des distributions générales de vivres recevront une assistance pendant une période comprise entre trois et six mois, selon leur degré de vulnérabilité. Les secours alimentaires du PAM auront pour but de satisfaire les besoins alimentaires immédiats des personnes déplacées pendant la période critique précédant la transition vers les activités de redressement prévues par cette IPSR ou la fourniture d'une assistance par le Gouvernement ou par d'autres partenaires.
35. Le PAM s'attachera, conjointement avec le Gouvernement, à promouvoir des programmes intégrés de santé maternelle et infantile (SMI) conjuguant une aide alimentaire à l'intention des femmes enceintes et des mères allaitantes et une formation dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la diététique ainsi que des distributions de suppléments de fer et d'acide folique.
36. Le PAM fournira une assistance intégrée aux bénéficiaires et mobilisera le concours de ses partenaires et des fonds supplémentaires pour distribuer des comprimés de déparasitage (avec l'appui technique de l'UNICEF et de l'OMS) et fournir d'autres services aux femmes et aux enfants vivant dans les communautés bénéficiant de son aide. Ces activités seront organisées par l'entremise du réseau du système national de santé et d'ONG spécialisées et par le biais de campagnes spécialement organisées dans les écoles et les garderies d'enfants, avec l'appui de l'ICBF.
37. Le PAM et ses partenaires d'exécution établiront des passerelles entre les interventions dans les domaines de l'éducation, de la puériculture et de la santé et les programmes correspondants du Gouvernement. Des repas scolaires sont offerts gratuitement aux enfants déplacés dans le cadre du système national d'éducation, mais il n'y a qu'un nombre limité de places prévues au budget de chaque année, la priorité étant accordée aux enfants déplacés enregistrés. Les activités d'alimentation scolaire d'urgence du PAM complètent le programme du Gouvernement et tendent à intégrer les enfants déplacés aux programmes officiels d'alimentation scolaire à mesure que le nombre de places disponibles augmente.

## Redressement

38. Le PAM continuera d'appuyer les efforts accrus entrepris par le Gouvernement – sur les plans aussi bien stratégique que financier – afin d'améliorer ses capacités institutionnelles dans le domaine de l'aide aux personnes déplacées. En particulier, l'aide au redressement, avec le concours des partenaires, comportera des activités Vivres contre travail (VCT) et Vivres au profit de la formation (VPF).
  - Les projets VCT seront axés sur la construction ou la modernisation des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, particulièrement au sein des communautés où sont réalisés des programmes SMI et des programmes d'alimentation scolaire et préscolaire. Les autres projets VCT seront liés au programme de *Viviendas Saludables* (“logements sains”) de l'OMS et aux efforts menés par l'OIM et la CHF dans le domaine de l'aide au logement des personnes déplacées ainsi qu'aux programmes de réinstallation des familles déplacées élaborés par le Gouvernement.



- Les projets VPF seront axés sur l'alphabétisation des adultes et sur l'appui à la formation professionnelle des personnes déplacées afin de faciliter leur intégration à l'environnement urbain. Un autre élément des activités VPF tendra à améliorer les pratiques de soins, la nutrition et la santé ainsi qu'à réduire la violence contre les femmes.
39. Pour chaque activité, le PAM et ses partenaires s'attacheront à faciliter l'accès des bénéficiaires aux programmes plus généraux fournis par le Gouvernement, spécialement dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, de la formation et des activités génératrices de revenus.

### Stratégie de transfert des responsabilités

40. La stratégie du PAM consiste à faciliter la transition des activités de secours et de redressement à court terme en faveur des personnes déplacées vers des solutions à long terme. Cette transition exige l'élaboration de politiques et de programmes aux niveaux macro et micro respectivement. Si elle est exécutée, coordonnée et suivie comme il se doit, l'IPSR aidera les personnes déplacées à mieux connaître les programmes de services gouvernementaux et permettra au PAM de collaborer avec le Gouvernement pour veiller à ce que les services assurés par celui-ci aux échelons municipal, départemental et national soient offerts aux populations déplacées.
41. L'approche envisagée par le PAM pour faciliter la transition doit être replacée dans le contexte d'une stratégie plus large dont les buts sont notamment les suivants:
- améliorer la sécurité et l'infrastructure de manière à créer de nouvelles possibilités économiques pour les personnes déplacées et leur permettre de devenir plus autonomes;
  - accroître la proportion de personnes déplacées officiellement enregistrées ou de personnes déplacées non enregistrées ayant accès aux programmes gouvernementaux comme *Familias en Acción* et l'ICBF;
  - accroître le nombre de femmes et d'enfants qui, après avoir reçu une aide du PAM dans les domaines de la santé et de la nutrition pendant la période de redressement, sont progressivement couverts par les programmes de santé publique du Gouvernement; et
  - accroître la proportion d'écoles et d'enfants qui, après avoir reçu l'aide du PAM, sont progressivement couverts par les programmes d'alimentation scolaire du Gouvernement.
42. Pour mener à bien le transfert des responsabilités, les informations rassemblées au niveau des projets et des institutions devront être suivies et analysées continuellement, et il sera lancé de nouvelles initiatives concernant notamment:
- l'introduction de systèmes de surveillance de la situation nutritionnelle et de la sécurité alimentaire des ménages dans les régions où il a déjà été rassemblé des données de référence à ce sujet;
  - renforcement des capacités nationales afin de mieux cibler l'aide au redressement et au développement sur les régions géographiques prioritaires; et
  - évaluations conjointes PAM-Gouvernement des programmes de santé et d'éducation afin d'améliorer la qualité des services fournis dans ces domaines clés aux populations déplacées.

## BENEFICIAIRES ET CIBLAGE

43. Les bénéficiaires seront: a) les ménages déplacés qui vivent dans l'insécurité alimentaire et qui ne reçoivent pas d'aide du Gouvernement (qu'ils soient enregistrés ou non enregistrés); b) les communautés qui accueillent les personnes déplacées; et c) les communautés qui risquent d'être déplacées ou qui n'ont guère accès à l'alimentation, telles qu'identifiées par les systèmes locaux d'alerte rapide. À l'intérieur des groupes susmentionnés, l'IPSR sera particulièrement axée sur les populations autochtones et afrocolombiennes.
44. Le Gouvernement couvre les besoins immédiats des personnes déplacées enregistrées mais, selon les estimations, 40 pour cent des personnes déplacées ne déclarent jamais leur situation ou ne correspondent pas à la définition officielle des personnes déplacées. En conséquence, il y a chaque année quelque 80 000 personnes déplacées<sup>17</sup> qui n'ont pas accès aux secours humanitaires et aux autres programmes administrés par le Gouvernement et qui doivent parfois attendre un an, voire davantage, pour être couverts par les programmes de santé et les programmes d'assistance sociale en faveur des plus pauvres et des plus vulnérables. La composante Secours ciblera ces 80 000 personnes non enregistrées, ainsi que 90 000 autres, enregistrées ou en passe de l'être, qui vivent dans l'insécurité alimentaire, y compris des bénéficiaires vivant dans des communautés qui risquent d'être déplacées ou dont la liberté de mouvement est limitée.
45. Les secours seront orientés vers:
- les personnes nouvellement déplacées et les personnes déplacées qui n'ont pas reçu d'aide humanitaire du Gouvernement, ainsi que les ménages vulnérables vivant dans les communautés d'accueil;
  - les communautés qui risquent d'être déplacées et les communautés qui, leurs possibilités de mouvements étant limitées, n'ont pas accès à l'alimentation;
  - les enfants en âge de fréquenter l'école primaire et l'école maternelle vivant dans les communautés gravement affectées par l'insécurité alimentaire et où sont concentrées de fortes proportions de personnes déplacées. Ils recevront une assistance dans le cadre des programmes d'alimentation scolaire d'urgence réalisés dans les écoles du système d'éducation formelle et les écoles non officiellement enregistrées<sup>18</sup>;
  - les enfants vulnérables de 2 à 6 ans qui ne reçoivent pas d'assistance dans le contexte scolaire et qui vivent dans des communautés gravement affectées par l'insécurité alimentaire et où sont concentrées de fortes proportions de personnes déplacées, l'aide étant fournie sous forme de rations à emporter ou de repas servis dans les garderies, selon le contexte; et
  - les femmes enceintes et mères allaitantes et les femmes ayant à charge des enfants de moins de 2 ans qui vivent dans des communautés gravement affectées par l'insécurité alimentaire et où se trouvent concentrées de fortes proportions de personnes déplacées, auxquelles l'aide sera fournie sous forme de rations à emporter.

<sup>17</sup> Cette estimation est fondée sur les tendances observées: chaque année, il y a en moyenne 200 000 personnes nouvellement déplacées, dont 40 pour cent ne se font pas enregistrer ou se voient refuser le statut de personnes déplacées pour différentes raisons.

<sup>18</sup> Les écoles non officiellement enregistrées sont celles qui sont en passe d'être intégrées au système d'éducation formelle.



46. Les activités de redressement comprendront des activités VCT ou VPF et appuyées par des rations familiales à emporter. Les activités VCT et VPF seront réalisées dans les régions où se trouvent concentrées de fortes proportions de personnes déplacées et dans les communautés dont les possibilités de mouvement sont limitées. L'aide sera fournie pendant une période pouvant atteindre six mois, selon le type d'activité appuyée.
47. Le ciblage géographique des ressources du PAM a été réalisé sur la base d'une analyse des informations dérivées de l'étude de la situation des ménages dans huit villes, effectuée conjointement par le PAM et le CICR en 2007<sup>19</sup>, et d'une étude de la situation nutritionnelle dans six sous-régions, menée conjointement par l'OMS, l'OPS et le PAM en 2005<sup>11</sup>. Les critères de ciblage comprennent non seulement l'insécurité alimentaire mais aussi l'importance des déplacements et les risques pouvant constituer une menace pour les communautés exposées. Seront ciblés les départements et municipalités suivants:
- départements ayant une forte concentration de ménages affectés par l'insécurité alimentaire (sur la base des travaux d'analyse et cartographie de la vulnérabilité (ACV) du PAM);
  - départements et municipalités accueillant depuis des années un grand nombre de personnes déplacées ou commençant à le faire; et
  - départements et municipalités comportant des communautés dont on sait qu'elles risquent d'être déplacées ou dont les possibilités de mouvement risquent d'être limitées.
48. Sur la base de ces critères de sélection, un accent particulier sera mis sur les régions où les déplacements, les restrictions à la liberté de mouvement et les menaces sont les plus sérieux, à savoir: le sud du pays; la Sierra Nevada de Santa Marta; les régions se trouvant à la frontière avec le Venezuela, l'Équateur et le Panama; la côte Pacifique; la région des Montes de Maria sur la côte des Caraïbes; Magdalena Medio; Oriente Antioqueño et l'est du pays. Une aide sera fournie également dans les grandes agglomérations où les personnes déplacées ont récemment afflué en plus grand nombre (voir la carte). La couverture pourra changer selon l'évolution du contexte et les tendances des déplacements.

---

<sup>19</sup> PAM/CICR. 2007. "Una mirada a la población desplazada en ocho ciudades de Colombia: respuesta institucional local, condiciones de vida y recomendaciones para su atención" (Regard sur la population déplacée dans huit villes colombiennes: mesures prises par les institutions au niveau local, conditions de vie et actions recommandées).



<b>TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE D'ACTIVITÉ ET PAR AN</b>					
<b>Bénéficiaires</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Femmes et filles</b>	<b>Hommes et garçons</b>
<b>Secours (77%)</b>					
Distributions générales de vivres	170 000	170 000	170 000	86 628	83 372
Supplémentation alimentaire pour les enfants de 2 à 6 ans	50 000	50 000	50 000	24 440	25 560
Alimentation scolaire d'urgence	120 000	120 000	120 000	58 808	61 192
Supplémentation alimentaire pour les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants de moins de 2 ans	70 000	70 000	70 000	59 419	10 581
<b>Redressement (23%)</b>					
Activités VCT/VPF en faveur des personnes déplacées, des communautés risquant d'être déplacées ou dont les possibilités de mouvement sont limitées et des communautés d'accueil	120 000	120 000	120 000	64 517*	55 483

\* Note: Historiquement, la proportion de femmes et de filles bénéficiant de l'aide du PAM est supérieure à celle des hommes et des garçons. Dans le cadre des activités VCT et VPF, le PAM continuera d'encourager la participation des femmes, en particulier aux activités d'alphabétisation.

## ASPECTS NUTRITIONNELS ET RATIONS

49. En Colombie, le riz constitue la base du régime alimentaire et est par conséquent le produit qui occupe la plus large place dans l'assortiment alimentaire distribué dans le cadre de toutes les activités. Pour aider à remédier aux sérieuses carences en micronutriments parmi la population cible, le PAM distribuera de la farine de froment enrichie en fer et de l'huile végétale enrichie en vitamines A et D. Le sel est enrichi localement avec de l'iode et du fluore. En outre, par l'entremise de l'ICBF, le Gouvernement distribuera comme complément alimentaire 8 707 tonnes de Bienestarina<sup>20</sup>, aliment mélangé pour enfants, de fabrication locale, qui sera incorporé à toutes les rations sauf celles devant être distribuées dans le contexte des projets VCT/VPF.
50. Comme les familles déplacées ont beaucoup d'enfants en bas âge, les rations destinées aux distributions générales contiennent à la fois des aliments mélangés et de la farine de froment enrichie.
51. Avec l'appui technique de l'UNICEF et de l'OMS, le PAM distribuera des comprimés de déparasitage aux femmes enceintes et aux mères allaitantes et aux enfants en âge de fréquenter l'école maternelle et l'école primaire ainsi que des comprimés de fer et d'acide folique à des groupes sélectionnés de femmes enceintes.

<sup>20</sup> La *Bienestarina* est un aliment mélangé de fabrication colombienne composé de farine de froment, de farine de soja, de lait écrémé en poudre, de vitamines et de minéraux. Voir <http://www.bienestarfamiliar.gov.co/espanol/bienestarina.asp>



**TABLEAU 2: COMPOSITION DES RATIONS DISTRIBUÉES PAR LE PAM, PAR PERSONNE ET PAR JOUR (en grammes)**

	Distributions générales de vivres (90 jours par an)	Enfants exposés (360 jours par an)	Alimentaire scolaire d'urgence (200 jours par an)	SMI (360 jours par an)	VCT/VPF (180 jours par an)
Céréales	300	100	67	100	250
Légumes secs	75	50	33	50	50
Huile végétale	25	25	17	25	25
Sel	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Sucre	25	25	14	25	12,5
Aliments mélangés enrichis	25	50	15	50	0
Farine de froment enrichie	100	25	25	50	0
<b>Valeur nutritionnelle (par personne et par jour)</b>					
Kcal	2 092	1 113	696	1 200	1 340
Protéines (g)	59,83	36,4	20,6	39,3	31,55
Lipides (g)	28,20	27	18,26	27,3	26,31

## MODALITES D'EXECUTION

52. Comme les populations déplacées sont très dispersées et comme certaines communautés se trouvent pratiquement assiégées, une solide présence sur le terrain est indispensable pour pouvoir mener à bien et suivre comme il convient l'IPSR. Ainsi, dix bureaux de terrain (cinq bureaux auxiliaires et cinq antennes) ont été implantés dans des localités stratégiques qui accueillent des personnes déplacées. Le PAM renforcera sa présence sur le terrain selon les exigences stratégiques de la nouvelle intervention.
53. Le PAM poursuivra les efforts déjà entrepris en collaboration avec ses partenaires d'exécution: il continuera à travailler par l'entremise des organisations à assise communautaire afin de se tenir étroitement en contact avec les bénéficiaires et de suivre de près leurs besoins tout en minimisant les incidents pouvant compromettre la sécurité. Il collaborera également avec les ONG et les partenaires gouvernementaux qui ont acquis une solide expérience de l'exécution des activités, qui ont une forte présence sur le terrain et dont les systèmes de suivi et d'évaluation fonctionnent bien.
54. La collaboration qui s'est instaurée en Colombie entre le PAM et ses partenaires est mutuellement bénéfique: l'aide alimentaire est axée sur les couches les plus démunies de la population et les partenaires peuvent utilement compléter l'assistance du PAM dans des domaines comme: a) l'organisation de programmes d'éducation et de formation visant à valoriser le capital humain; b) la formation à la prophylaxie; et c) les activités génératrices de revenus. Dans la plupart des cas, les partenaires distribuent les vivres aux bénéficiaires en utilisant leurs propres ressources.

55. Les composantes de l'IPSR seront mises en œuvre conformément aux Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes (2003–2007) et aux conclusions de la mission du PAM qui s'est rendue dans le pays en 2006 afin d'étudier les mesures à prendre pour combattre la violence contre les femmes. Les programmes de supplémentation alimentaire ciblée tendront à satisfaire les besoins nutritionnels spécifiques des femmes enceintes et des mères allaitantes. L'on veillera à ce qu'au moins 60 pour cent des bénéficiaires des activités VPF soient des femmes, objectif inférieur à celui qui devrait être atteint au niveau de l'Organisation tout entière, mais il importe d'associer à ces activités les hommes déplacés pour éviter que les actes de violence contre les femmes, aux niveaux des familles comme des communautés, continuent de se multiplier. Au moins 55 pour cent des membres des comités de gestion de produits alimentaires seront des femmes, qui y occuperont des postes de responsabilité.
56. L'ICBF et Acción Social participeront activement au processus de sélection et de ciblage des projets au niveau des départements. Ces deux entités collaboreront avec le PAM pour que les bénéficiaires de l'IPSR puissent avoir accès aux autres programmes sociaux du Gouvernement et contribueront utilement à regrouper les projets sur la base d'une approche intégrée.
57. Lors de l'IPSR précédente, le Gouvernement a donné l'équivalent de 8,3 millions de dollars de contributions sous forme d'articles non alimentaires: matériels pédagogiques, cantines communautaires, outils agricoles, matériel de pêche et articles ménagers afin de pouvoir fournir une assistance intégrée aux personnes déplacées. Ce type d'assistance sera maintenu dans le contexte de la nouvelle IPSR et les ressources disponibles seront également utilisées pour renforcer les systèmes d'information, reconditionner les produits alimentaires et suivre les résultats obtenus, entre autres. Il est prévu que les organismes locaux de contrepartie mettent directement leurs ressources à la disposition des projets par l'entremise des partenaires d'exécution, des municipalités et des autorités départementales. Le système d'information qui sera mis en place permettra de suivre les contributions fournies à ce niveau.
58. Le bureau de pays a établi, au fil des ans, un réseau de services logistiques qui est à la fois solide et performant; ce réseau est structuré de manière à pouvoir desservir plus de 3 000 centres de distribution à partir de cinq entrepôts administrés sous contrat pour le compte du PAM. Les transports à partir de chacun des cinq entrepôts centraux sont assurés sous contrat par des entreprises locales qui ont une expérience éprouvée de ce type de travail et qui connaissent bien les zones de distribution. Les livraisons sont coordonnées au plan local par les bureaux auxiliaires du PAM, en étroite coopération avec les entreprises de transport et les partenaires. Dans tous les cas où cela sera possible, le PAM achètera localement les produits alimentaires dont il a besoin.

---

## SUIVI DES RESULTATS

59. Au cours des trois dernières années, le bureau de pays a établi un solide système de suivi et d'évaluation. L'évolution des indicateurs relatifs au bon déroulement des activités et aux résultats obtenus est publiée une fois par mois et il en est fait la synthèse au niveau des bureaux auxiliaires et au plan national. Ce système permet au PAM de suivre une proportion importante des interventions menées au cours du mois considéré et permet de rassembler des données représentatives concernant chacune des composantes de l'IPSR.



60. Afin de rassembler des informations sur les principaux indicateurs de résultats des activités liées aux Objectifs stratégiques 2 et 3, deux enquêtes distinctes de référence et de suivi ont été prévues au budget. Pour l'indicateur de résultats concernant l'Objectif stratégique 4, le PAM se fondera sur les données publiées par le Gouvernement concernant le secteur de l'éducation. Il a également été prévu au budget d'autres ressources afin de pouvoir renforcer les capacités des bureaux auxiliaires de suivre et d'analyser les résultats et d'en rendre compte. Le Gouvernement fournira les ressources nécessaires pour compléter et réaliser les autres activités de suivi et d'évaluation nécessaires pour suivre les indicateurs concernant l'intégration des bénéficiaires aux programmes d'assistance du Gouvernement.

---

## ÉVALUATION DES RISQUES ET PLANIFICATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE

61. Les risques auxquels est exposée l'IPSR sont les suivants:

- *Sécurité des bénéficiaires et du personnel du PAM.* La situation sécuritaire dans le pays demeure instable; des actes de violence et des harcèlements de la part des groupes armés sont signalés quotidiennement et la présence des groupes armés s'est apparemment intensifiée dans certaines régions frontalières. La sécurité du personnel demeure une sérieuse préoccupation. Beaucoup de personnes déplacées vivent dans des régions frontalières isolées où la présence de l'État est limitée.
- *Aggravation de la violence ou dégradation de la situation humanitaire.* L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait limiter la possibilité pour le PAM d'avoir accès aux personnes déplacées et aux communautés dont la liberté de mouvement est réduite. Dans certaines régions du pays, surtout dans les régions rurales isolées où les groupes armés illégaux sont très présents, il est difficile pour les organismes d'aide humanitaire de parvenir jusqu'aux communautés visées.
- *Présence de mines terrestres.* Selon l'organisation Landmine Monitor, le nombre d'accidents causés par des mines terrestres en Colombie est aujourd'hui parmi les plus élevés du monde: en 2005 seulement, les mines ont fait en tout 1 110 morts ou blessés.
- *Financement suffisant.* La possibilité de mobiliser durablement des fonds suffisants pour porter assistance au nombre envisagé de bénéficiaires demeure incertaine.

62. Le PAM mettra à jour son plan d'intervention en cas d'urgence en fonction des paramètres suivants: intensification des affrontements armés et augmentation du nombre de personnes cherchant refuge au Venezuela, en Équateur et au Panama ou de rapatriements de réfugiés colombiens, qui affecterait particulièrement les départements frontaliers.

---

## MESURES DE SECURITE

63. Étant donné les problèmes de sécurité, le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies a établi un bureau en Colombie, qui est chargé de veiller à la sécurité de l'ensemble du personnel du système des Nations Unies. La phase III a été proclamée dans le département de Putumayo et la phase I est applicable à Bogota et à Cartagena, la phase II étant en vigueur dans le reste du pays.



64. Le PAM applique les Normes minimales de sécurité opérationnelle (normes MOSS) et a renforcé les mesures de sécurité applicables dans ses bureaux ainsi que ses systèmes de communication, utilisant désormais une plus grande largeur de bande afin d'élargir l'infrastructure de son réseau. Des crédits ont été prévus au budget pour couvrir les dépenses récurrentes mensuelles afférentes au raccordement des petites stations terrestres au Système mondial et réseau d'information du PAM (système WINGS).

---

## RECOMMANDATION

65. Le Conseil est invité à approuver l'IPSR Colombie 10588.0.

## ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DE L'INTERVENTION			
	Quantité (en tonnes)	Coût moyen par tonne (en dollars)	Valeur (en dollars)
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>Coûts opérationnels directs</b>			
Produits alimentaires <sup>1</sup>			
— Riz	47 730	464	22 146 741
— Huile végétale	7 208	1 141	8 223 397
— Sucre	6 206	489	3 034 395
— Lentilles	16 642	545	9 073 657
— Sel	781	220	171 710
— Farine de blé	11 520	568	6 545 664
<b>Total, produits alimentaires</b>	<b>90 086</b>		<b>49 195 564</b>
Transport extérieur			10 305 426
— Transport terrestre			9 284 019
— Transport intérieur, entreposage et manutention			13 923 612
Total, transport extérieur, entreposage et manutention			13 923 612
Autres coûts opérationnels directs			1 843 000
<b>A. Total, coûts opérationnels directs</b>			<b>75 267 602</b>
<b>B. Coûts d'appui directs<sup>2</sup> (voir annexe I-B)</b>			<b>11 749 294</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects (7,0 pour cent)<sup>3</sup></b>			<b>6 091 183</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>93 108 079</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. Le contenu peut varier.

<sup>2</sup> Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

<sup>3</sup> Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée de l'intervention.



## ANNEXE I-B

<b>BESOINS D'APPUI DIRECT (en dollars)</b>	
<b>Dépenses de personnel</b>	
Administrateurs recrutés au plan international	1 222 740
Administrateurs recrutés au plan national	258 000
Personnel des services généraux recruté au plan national	1 512 300
Personnel temporaire	3 327 404
Heures supplémentaires	7 000
Consultants nationaux	200 000
Voyages officiels du personnel	1 999 985
Formation et perfectionnement du personnel	387 960
<b>Total partiel</b>	<b>8 915 389</b>
<b>Dépenses de bureau et autres coûts récurrents</b>	
Location des locaux	659 304
Charges (électricité, etc.)	360 353
Fournitures de bureau	147 457
Technologies de l'information et des communications	160 158
Assurances	79 408
Réparation et entretien du matériel	45 833
Frais d'entretien et d'exploitation des véhicules	585 240
Autres dépenses de bureau	211 574
Prestations des organisations des Nations Unies	88 208
<b>Total partiel</b>	<b>2 337 536</b>
<b>Matériel et autres dépenses fixes</b>	
Mobilier, outils et matériel	93 449
Véhicules (Programme de location)	217 752
Équipement (télécommunications et informatique)	185 167
<b>Total partiel</b>	<b>496 368</b>
<b>TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>11 749 294</b>

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Chaîne des résultats	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses
<p><b>Effet direct 1</b></p> <p>Aider les personnes déplacées et les autres populations victimes du conflit à protéger et à reconstituer leurs moyens de subsistance en les rendant mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et de résister aux chocs (distribution générale de vivres, activités VCT et VPF).</p> <p>Objectif stratégique 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Schémas de consommation alimentaire (diversité du régime alimentaire/fréquence des repas)</li> <li>➤ Proportion des dépenses des ménages bénéficiaires consacrées à l'alimentation</li> <li>➤ Proportion des ménages ayant plus facilement accès à l'eau et aux services d'assainissement</li> <li>➤ Pourcentage de bénéficiaires progressivement couverts par les programmes du Gouvernement</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des ressources (produits alimentaires, articles non alimentaires, autres ressources) suffisantes sont disponibles.</li> <li>2. Les bénéficiaires ont accès à une alimentation complémentaire.</li> <li>3. La situation sécuritaire permet de distribuer des produits alimentaires en temps opportun et dans des conditions de sécurité et n'empêche pas les bénéficiaires d'avoir accès aux centres de distribution.</li> <li>4. Des procédures claires ont été mises en place et le Gouvernement a les capacités requises, au niveau des municipalités, pour intégrer les bénéficiaires à ses programmes de protection sociale.</li> <li>5. Le Gouvernement fournit des ressources supplémentaires pour réaliser des enquêtes de référence ou des études de suivi afin d'élargir la couverture des activités.</li> </ol> <p>[Pour les ménages/bénéficiaires recevant une aide alimentaire pendant six mois ou moins.]</p>
<p><i>Produit 1.1</i></p> <p>Distribution des produits alimentaires en temps opportun et en quantité suffisante aux bénéficiaires ciblés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Quantité de produits alimentaires distribués aux bénéficiaires dans le cadre des distributions générales de vivres et des activités VCT et VPF.</li> <li>➤ Nombre effectif de bénéficiaires recevant une aide alimentaire, par composante, sexe, groupe ethnique et situation (personnes déplacées, communautés assiégées ou communautés d'accueil/vulnérables).</li> <li>➤ Produits alimentaires livrés en temps opportun aux centres de distribution.</li> </ul>	



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Chaîne des résultats	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses
<p><i>Produit 1.2</i></p> <p>Création et renforcement du capital humain et des avoirs physiques et sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre et types d'avoirs créés</li> <li>➤ Nombre et types de programmes de formation réalisés</li> <li>➤ Nombre d'organisations à assise communautaire appuyées</li> <li>➤ Nombre et types d'articles non alimentaires livrés pour appuyer les bénéficiaires</li> </ul>	
<p><b>Effet direct 2</b></p> <p>Aider à améliorer ou à maintenir la situation nutritionnelle des populations cibles, l'accent étant mis sur les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants de moins de 6 ans (SMI, aide aux enfants déplacés de moins de 6 ans se trouvant dans une situation à risque)</p> <p>Objectif stratégique 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prévalence de la malnutrition parmi les femmes enceintes et les mères allaitantes mesurée au moyen de l'indice de masse corporelle (IMC) pour les femmes enceintes<sup>1</sup></li> <li>➤ Prévalence de la malnutrition parmi les enfants de moins de 6 ans se trouvant dans une situation à risque en mesurant les troubles de croissance et l'insuffisance pondérale</li> <li>➤ Pourcentage de bénéficiaires progressivement couverts par les programmes de santé du Gouvernement</li> <li>➤ Prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes et les mères allaitantes et chez les enfants de moins de 6 ans ciblés</li> </ul>	<p>1, 3 et 5 ci-dessus.</p> <p>6. Les partenaires du PAM ont la capacité sur place de rendre compte périodiquement, de façon exacte et en temps opportun, de l'évolution des indicateurs.</p> <p>7. Les partenaires d'exécution du PAM distribuent des comprimés de déparasitage et des suppléments de fer et d'acide folique au rythme requis par les bénéficiaires.</p> <p>8. Des ressources suffisantes peuvent être mobilisées pour financer la distribution de comprimés de déparasitage et de suppléments de fer et d'acide folique.</p> <p>9. Les populations cibles sont disposées à se soumettre à des contrôles nutritionnels et à suivre des traitements.</p> <p>10. Le Gouvernement fournit des ressources supplémentaires pour réaliser des enquêtes de référence ou des études de suivi afin d'assurer une exécution ponctuelle et une couverture adéquate des activités.</p>



<sup>1</sup> IMC pour les femmes enceintes (à partir de la sixième semaine de grossesse), comme proposé par le groupe Atalah et l'Université du Chili.

## ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Chaîne des résultats	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses
<p><i>Produit 2.1</i></p> <p>Distribution en temps opportun et en quantités suffisantes de produits alimentaires aux bénéficiaires ciblés (enfants en bas âge et mères)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Quantité de produits alimentaires distribués aux bénéficiaires dans le cadre des distributions générales de vivres et des activités VCT et VPF (égale aux rations prévues)</li> <li>➤ Nombre effectif de bénéficiaires recevant une aide alimentaire, par type d'activité, sexe, groupe ethnique et situation (personnes déplacées, communautés assiégées ou communautés d'accueil/vulnérables)</li> <li>➤ Produits alimentaires livrés en temps opportun aux centres de distribution</li> </ul>	
<p><i>Produit 2.2</i></p> <p>Distribution de comprimés de déparasitage aux enfants et aux mères ciblés dans le cadre des activités appuyées par le PAM</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre effectif de bénéficiaires ayant reçu des comprimés de déparasitage dans le cadre des activités appuyées par le PAM, en pourcentage du nombre prévu de bénéficiaires, par sexe</li> </ul>	
<p><i>Produit 2.3</i></p> <p>Distribution de suppléments de fer et d'acide folique aux mères ciblées dans le cadre des activités appuyées par le PAM</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre effectif de bénéficiaires ayant reçu des suppléments de fer et d'acide folique dans le cadre des activités appuyées par le PAM, en pourcentage du nombre prévu de bénéficiaires, par sexe</li> </ul>	
<p><b>Effet direct 3</b></p> <p>Faciliter l'accès à l'éducation des enfants déplacés de 3 à 14 ans (alimentation scolaire d'urgence)</p> <p>Objectif stratégique 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Effectifs scolarisés: nombre de garçons et de filles inscrits dans les écoles maternelles et les écoles primaires formelles appuyées par le PAM</li> <li>➤ Nombre d'institutions ainsi que de filles et de garçons qui bénéficient des programmes fournis par le Gouvernement ou les municipalités après la fin de l'aide du PAM</li> </ul>	<p>1,3 et 5 ci-dessus</p> <p>11. Les administrations locales et le gouvernement central fournissent des ressources pour permettre aux bénéficiaires de l'assistance du PAM d'être progressivement couverts par les programmes formels.</p>



## ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Chaîne des résultats	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses
<p><i>Produit 3.1</i></p> <p>Distribution en temps voulu et en quantités suffisantes de produits alimentaires aux enfants ciblés afin d'améliorer l'accès à l'éducation dans le cadre du système scolaire et des centres d'éducation non formelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre effectif de bénéficiaires recevant une aide alimentaire par sexe, groupe ethnique et situation (personnes déplacées, communautés assiégées ou communautés d'accueil/vulnérables)</li> <li>➤ Nombre d'écoles appuyées</li> <li>➤ Nombre de cantines scolaires et de cantines communautaires appuyées dans le cadre des programmes d'alimentation scolaire</li> <li>➤ Nombre de cantines ayant reçu des jeux de matériel de cuisine</li> <li>➤ Nombre d'enfants ayant reçu des mallettes de matériel scolaire</li> <li>➤ Livraison en temps opportun des produits alimentaires aux centres de distribution</li> </ul>	

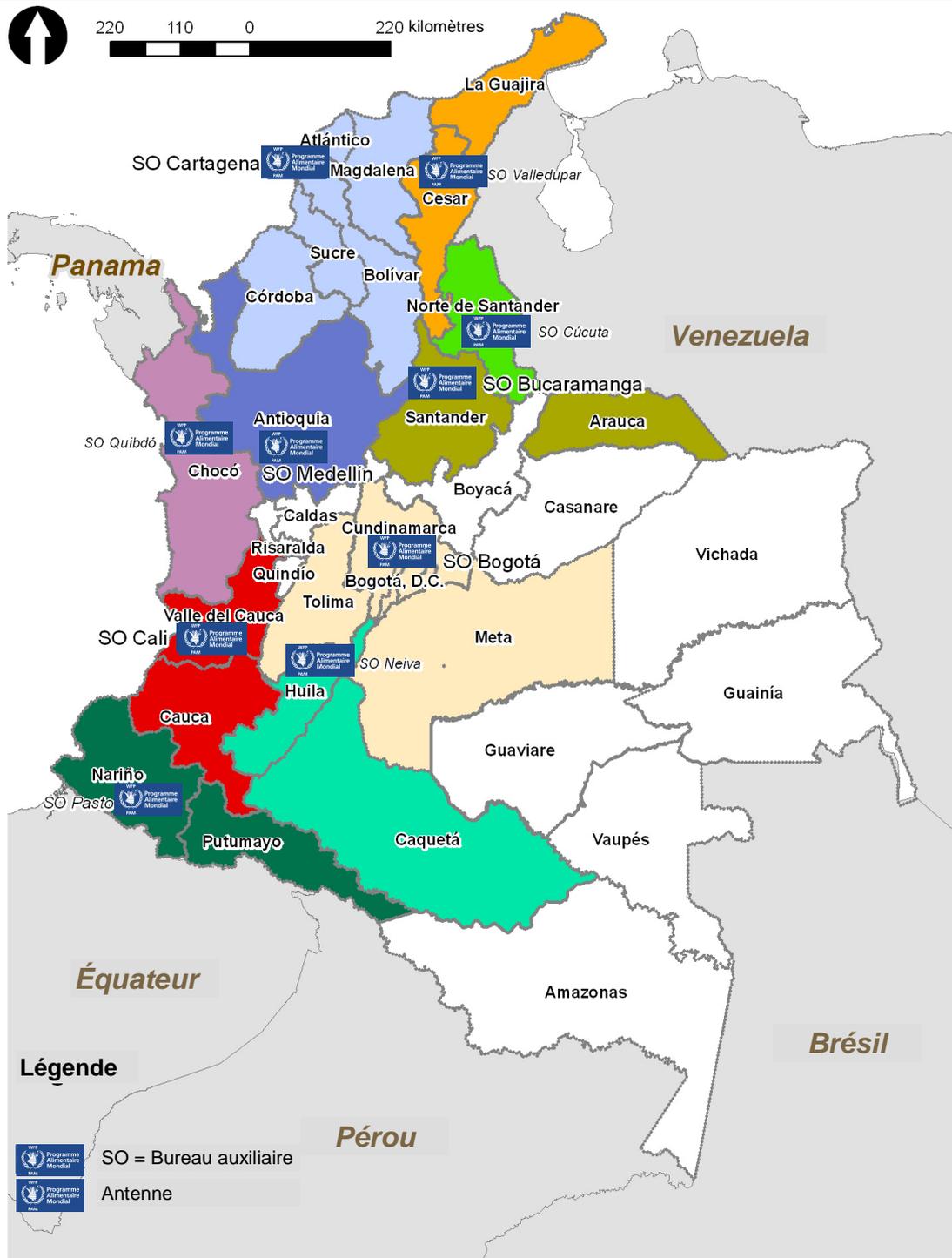


## ANNEXE III



## IPSR Colombie 10588.0

### Couverture géographique



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du PAM aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	analyse et cartographie de la vulnérabilité
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CHF	Cooperative Housing Foundation
CICR	Comité international de la Croix Rouge
COD	coûts opérationnels directs
ELN	Ejército de Liberación Nacional
ENSIN	Enquête nationale sur la nutrition
FARC	Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia
FPD	Fondation panaméricaine de développement
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICBF	Instituto Colombiano de Bienestar Familiar
IMC	indice de masse corporelle
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
normes MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
RUPD	Registro Único de Población Desplazada
SMI	Santé maternelle et infantile
système WINGS	Réseau mondial et système d'information du PAM
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VCT	Vivres contre travail
VPF	Vivres au profit de la formation

